

tenue sous la présidence de Madame HOGEDÉZ, assisté(e)
de Madame ARNIAUD et Madame RIDINGS, Conseillères
En présence de Monsieur PEYROT, Rapporteur public
Monsieur BREMOND, Greffier

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2202114	RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS
Titre de l'affaire	Annuler le refus opposé le 11 janvier 2022 par le président d'Aix-Marseille-Université au recours préalable valablement adressé par la requérante le 31 octobre 2021, ensemble l'arrêté pris le 14 septembre 2021 par le président de l'université, en tant qu'il limite la progression de chevron de Madame V dans le corps des Maîtres de conférences, en tant que de besoin la décision datée du 13 septembre 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V	Maître HERIN Stéphanie (Cour)
Défendeur	AIX-MARSEILLE UNIVERSITE - AMU	
02)	DOSSIER N° 2202699	RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté de permis de construire n° PC1300121J0238 du 22 octobre 2021 refus de permis de construire et requalifié en retrait permis de construire obtenu le 25 septembre 2021 opposé par la commune d'Aix-en-Provence à la SARL S.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL S	SCP BERENGER BLANC BURTEZ-DOUCEDE & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour)
03)	DOSSIER N° 2208153	RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS
Titre de l'affaire	Annuler la décision n° DP1300122J0693 prise par le maire de la commune d'Aix-en-Provence en date du 29 juillet 2022 d'opposition à déclaration préalable pour l'installation d'une antenne à la société FREE MOBILE.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FREE MOBILE	PAMLAW AVOCATS
Défendeur	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour)

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2203112 RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS

Titre de l'affaire Annuler le refus permis de construire n° PC0130552100873.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Monsieur B
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	Maître MIALOT Camille (Cour)

05) DOSSIER N° 2207121 RAPPORTEURE: Madame Meryll RIDINGS

Titre de l'affaire Annuler la décision du 23 juin 2022 refusant l'imputabilité au service de l'accident survenu le 8 avril 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M NEE C	Madame M NEE C
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE	

Arrêté le 14/03/2025
Le président du tribunal